

Les mutations technologiques, l'évolution des organisations et des situations de travail nécessitent une adaptation constante des compétences des individus. C'est pour répondre à ces enjeux que l'Etat et la Région ont signé le Pacte régional d'investissement dans les compétences Hauts-de-France.

C'est dans cette dynamique et afin de répondre aux besoins des entreprises tout en favorisant l'emploi, que l'Etat et la Région ont souhaité investir massivement dans les compétences des individus en cosignant : le Pacte régional d'investissement dans les compétences Hauts-de-France.



Signé le 8 février 2019 en présence de Madame Muriel Pénicaud, ministre du Travail, de Monsieur Xavier Bertrand, Président de la région Hauts-de-France et de Monsieur Michel Lalande, préfet de région, le Pacte régional d'investissement dans les compétences prévoit d'investir sur les 5 années à venir près de 1,54 milliards d'euros.

Ce [document](#) détaille dans une première partie, les 3 axes d'interventions du Pacte, ses modalités de mise en œuvre, les engagements financiers respectifs et sa gouvernance. La seconde partie du document présente les projets et les multiples chantiers du Pacte, ainsi que les diverses dynamiques partenariales mobilisées.



D'autres questions sur la réforme de la formation professionnelle ? Consultez nos pages dédiés à la réforme

- Vidéothèque : <http://www.c2rp.fr/videotheque-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Calendrier 2018-2022 : <http://www.c2rp.fr/calendrier-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Quoi de neuf ? : <http://www.c2rp.fr/reforme-de-la-formation-professionnelle-quoi-de-neuf>
 - Revue de presse : <http://www.c2rp.fr/revue-de-presse-reforme-professionnelle>
- Historique : <http://www.c2rp.fr/historique-des-reformes-de-la-formation-professionnelle>